

Le territoire en pôle position pour une écologie industrielle

En apposant leur signature au bas d'une convention, deux présidents, Daniel Spagnou, pour le Sisteronais-Buëch (CCSB), et Daniel Margot, pour la Chambre de commerce et d'industrie des Alpes de Haute-Provence (CCIT04) se sont récemment engagés à tout faire pour optimiser les ressources - toutes les ressources - du territoire qui compte 25 000 habitants. Celles des entreprises mais aussi celles des collectivités. Cette convention, la première signée sur les deux départements alpins, c'est la "convention de partenariat d'un projet d'écologie industrielle et territoriale", (EIT), initiée notamment par la Région Sud et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Les rejets des uns, utiles aux autres ?

Daniel Spagnou ne cache pas sa fierté de voir son territoire être pilote en la matière : "Nous sommes fiers que la CCIT ait choisi la CCSB pour y mener ce projet innovant qui va permettre d'identifier le potentiel du territoire en matière d'écologie industrielle et sensibiliser les entreprises à la démarche". Les énergies, l'eau, les matières, les déchets, mais également les équipements et



C'est le premier accord de ce type signé dans les deux départements alpins.

les expertises des entreprises sont des ressources énergétiques et des ressources humaines. Et elles sont nombreuses sur les 60 communes de ce territoire de 1 500 km² à cheval sur les Alpes de Haute-Provence, les Hautes-Alpes et la Drôme. "Il faut les optimiser, c'est le vœu de Daniel Margot, président de la CCIT. On sait que ce terri-

toire est innovant depuis longtemps. Nous allons faire un diagnostic sur 18 mois, voir si les entreprises sont intéressées et définir un plan d'action. En effet l'idée générale est de faire en sorte que les rejets des uns soient utiles aux autres".

Optimiser les ressources, et ainsi réduire l'impact environnemental des entreprises, c'est possible. Pour cela, il faut coordonner

Des économies pour le portefeuille... mais aussi un souffle pour l'environnement

donner les flux des matières et services entre eux, et mutualiser les ressources et les énergies tout en créant des liens. Par exemple, "les déchets des uns peuvent devenir les ressources des autres". Mais il y a aussi la collecte mutualisée des déchets, les achats mutualisés logistiques, de consommables, mais aussi des formations mutualisées... Des économies pour le portefeuille mais aussi du bien à l'environnement.

La convention signée permet déjà de démarrer une étude de faisabilité, d'identifier les synergies potentielles, d'évaluer la dynamique locale et la capacité des acteurs à interagir entre eux. Et ça marche puisque en France, les conventions déjà signées mettent en évidence le fait que 50% des démarches entreprises dans ce cadre ont permis de développer de nouvelles opportunités de marchés pour les entreprises.